

Protocole sanitaire de dé-confinement en vue de l'accueil du public :

1. Organisation de l'espace

De nouveaux postes de travail ont été mis en place et l'espace aménagé pour étaler les usagers dans l'espace et limiter les contacts. Nous profitons de l'accès à deux salles pour permettre de répartir au mieux des postes de travail dans la limite de 4m² par usager.

L'organisation de l'espace et le flux de circulation seront mis en avant par un marquage au sol. Des écrans anti-projections seront mis en place si la situation le demande.

Le matériel sanitaire (gel hydroalcoolique, sèche-mains, poubelle fermée, masques) sera mis à disposition de chaque poste de travail et renouvelé fréquemment. Les consignes rappelées par un affichage récurrent.

Chaque poste de travail sera désinfecté par son utilisateur avant et après utilisation, et une nouvelle fois à chaque mission de nettoyage (2 fois /jour à midi et le soir).

Le matériel (crayon, papier...) en accès libre sera réduit au minimum et distribué indépendamment à chaque poste de travail. L'apport de son propre matériel sera encouragé.

L'utilisation des machines outils, des imprimantes, ainsi que le matériel de cuisine, sera encadré ou délégué à un membre du personnel. De même les espaces de rangements collectifs seront réservés à l'utilisation exclusive des membres du personnel.

L'accès au espaces communs sera limité (cuisine, sanitaire) et leur fréquentation sera alternée dans la mesure du possible.

Les portes resterons ouvertes, à l'exception de la porte d'entrée, pour aérer l'espace. Nos portes sont équipées de commande utilisable avec le coude.

2. Accès du public

L'accès aux locaux se fera uniquement sur rendez vous dans la limite de 10 personnes par demi-journée, personnel compris. Avec 8 postes de travail nous pouvons accueillir une personne par espace et par demi journée sans utiliser deux fois le même poste avant les missions de nettoyage.

Les créneaux seront alternés dans la mesure du possible pour éviter l'affluence aux heures d'ouverture ou de fermeture

Chaque adhérents sera prévenu de ces mesures par mail, puis à son entrée dans les locaux.

Les activités associatives sont suspendues, au même titre que l'accès aux espaces de coworking. Les formations seront cependant assurées dans la limite de 4 personnes maximum personnel compris- et dans le respect des gestes barrières.

La Fabrique du Loch proposera des visières en complément ou comme alternative au masques aux personnes récalcitrante à porter le masque.

3. Personnel

Le personnel sera réduit au maximum en mobilisant une moitié de l'équipe en télétravail pour n'avoir que deux membres sur place simultanément.

Le personnel sera formé aux gestes barrières et aux mesures préventive. Et assumera les missions de nettoyage décrite dans la fiche de mission annexe.

Patrick Jullien, salarié Emile Mouquet, président